

2008 – 2009
Annual Report
Rapport annuel

Department of Energy
Ministère de l'énergie



The Honourable Graydon Nicholas
Lieutenant-Governor of the Province of New
Brunswick

May it please your Honour:

It is my pleasure to submit to your Honour the
Annual Report of the Department of Energy for
the fiscal year April 1, 2008 to March 31, 2009.

Respectfully submitted,

Jack Keir
Minister of Energy

The Honourable Jack Keir
Minister of Energy
Saint John, NB

Dear Minister:

It is my pleasure to present to you on behalf of
the Staff of the Department of Energy the Annual
Report outlining the operations during the 2008-
2009 fiscal year.

Respectfully submitted,

Claire LePage
Deputy Minister of Energy

L'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur de la province du
Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du
ministère de l'Énergie visant l'exercice du 1^{er} avril 2008
au 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Votre Honneur, l'expression de ma
très haute considération.

Le ministre de l'Énergie,

Jack Keir

Monsieur Jack Keir
Ministre de l'Énergie
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du personnel du
ministère de l'Énergie, le rapport annuel faisant état des
activités du Ministère au cours de l'exercice 2008-2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de ma considération distinguée.

La sous-ministre de l'Énergie,

Claire LePage

Mission Statement

To ensure New Brunswickers have access to energy choices at competitive cost while respecting the environment and societal concerns.

Introduction

Under the direction of the Deputy Minister, departmental activities focused on the following areas:

- corporate services and education and awareness;
- economic development and investment attraction;
- electricity;
- pipelines, petroleum and natural gas;
- renewable energy and emerging technologies;
- energy policy and development.

The Department saw progress made on several fronts over the 2008-2009 fiscal year including:

- an increased public awareness of, and interest in, renewable energy sources including wind, marine energy, biomass and biofuels;
- a partnership with multi levels of government and the private sector to launch Benefits Blueprint designed to optimize economic growth and social benefits resulting from Energy Hub projects;
- the release of a Community Wind Report which outlined a series of recommendations for a Provincial community energy program;
- the allocation of Crown land leases, in conjunction with the Department of Natural Resources, for research to evaluate the potential for development of in-stream tidal power in the Bay of

Énoncé de mission

Assurer à la population du Nouveau-Brunswick un accès à des choix énergétiques à un coût concurrentiel tout en tenant compte des préoccupations d'ordre social et environnemental.

Introduction

Sous la direction de la sous-ministre, les activités du Ministère ont été axées sur les domaines suivants :

- les services généraux, la formation et la sensibilisation;
- le développement économique et l'attraction d'investissements;
- l'électricité;
- les canalisations, le pétrole et le gaz naturel;
- l'énergie renouvelable et les nouvelles technologies;
- la politique énergétique et le développement en matière d'énergie.

Le Ministère a réalisé des progrès sur plusieurs fronts au cours de l'exercice 2008-2009, notamment :

- une sensibilisation et un intérêt accru du public face aux sources d'énergie renouvelables, notamment le vent, l'énergie de la mer, la biomasse et les biocarburants;
- la formation d'un partenariat avec plusieurs ordres de gouvernement et le secteur privé en vue de lancer l'initiative Prévisions d'avantages visant à optimiser la croissance économique et les avantages sociaux découlant des projets liés au carrefour énergétique;
- la publication d'un rapport sur l'énergie éolienne communautaire dans lequel est formulée une série de recommandations pour la mise en place d'un programme provincial d'énergie éolienne communautaire;

- Fundy;
- a review of the interruption formula contained in the *Petroleum Products Pricing Act*;
- the near completion of the Canaport LNG terminal;
- the substantial completion of the Brunswick Pipeline project;
- continued progress with respect to energy hub investment projects readiness issues and the viability assessment of the proposed Eider Rock refinery.

- l'attribution, de concert avec le ministère des Ressources naturelles, de concessions à bail pour les terres de la Couronne à des fins de recherches visant à évaluer le potentiel de mise en valeur de l'énergie marémotrice dans la baie de Fundy;
- l'examen de la formule d'interruption prévue à la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*;
- le quasi-achèvement du terminal Canaport LNG;
- l'achèvement en grande partie du projet de la Brunswick Pipeline;
- la poursuite des efforts visant à préparer les projets d'investissement dans le carrefour énergétique et l'évaluation de la viabilité du projet de raffinerie Eider Rock.

HIGHLIGHTS 2008-2009

AN OVERVIEW OF DEPARTMENTAL RESPONSIBILITIES

Corporate Services and Education and Awareness Branch

Corporate Services provides a range of advisory and administrative services to the senior management of the Department. This branch manages internal activities on matters relating to finance and budgeting, human resource issues and professional development activities as well as management of departmental documentation and correspondence. It also coordinates with other Provincial Departments and external agencies within its mandate.

The Education and Awareness group provides a range of support and advisory services to the Department including technology support, electronic media development and communications support. This group plays a key role in coordination with departmental officials, industry leaders and other key stakeholders. Responsible for the public facing activities of the Department, the Education and

POINTS SAILLANTS DE 2008-2009

APERÇU DES RESPONSABILITÉS MINISTÉRIELLES

Services généraux, Formation et sensibilisation

Les Services généraux dispensent toute une gamme de services consultatifs et administratifs à la haute direction du Ministère. La Direction gère les activités internes dans les dossiers touchant les finances et la budgétisation, les questions de ressources humaines et les activités de perfectionnement professionnel ainsi que la gestion de la documentation et de la correspondance ministérielles. Elle assure en plus une coordination avec les autres ministères provinciaux et les organismes extérieurs dans le cadre de son mandat.

Le groupe de Formation et sensibilisation dispense tout un éventail de services de soutien et de consultation au Ministère, notamment un soutien à la technologie, le perfectionnement sur les médias électroniques et le soutien aux communications. Il joue un rôle clé dans la coordination avec les fonctionnaires ministériels, les dirigeants de l'industrie et d'autres

Awareness group takes the lead on a variety of activities related to materials development and event planning.

Electricity Branch

The Electricity branch is responsible for fostering the development of a sustainable domestic electricity sector that is secure, reliable, and cost effective and an export electricity sector that maximizes economic benefits for the province. The branch supports the Department's objective of balancing environmental and economic goals. It is responsible for the entire electricity sector in the province; electricity generation, transmission, distribution, and the sale of electricity to people, businesses and industries throughout domestic and export markets.

The primary legislation falling under the purview of the Electricity branch is the *Electricity Act* and its associated regulations. The branch is tasked with monitoring the province's electricity sector. This includes the NB Power group of companies, the New Brunswick System Operator, as well as interactions and relations with municipal utilities, large industrial electricity users and neighbouring electrical jurisdictions, amongst others. The Electricity branch also monitors the progress of key projects in the electricity sector, including alterations and improvements to NB Power's fleet of generating stations and the addition of new electricity generation capacity such as the proposed second nuclear facility at Point Lepreau and additional renewable sources of electricity such as wind and biomass generation projects. The branch now has business development supporting activities focused on the growth of the electricity sector and the development of export markets.

intervenants clés. L'équipe, qui assume la responsabilité des fonctions de relations publiques du Ministère, dirige par ailleurs diverses activités reliées à la préparation de documentation et à la planification d'événements.

Électricité

La Direction de l'électricité a la responsabilité de soutenir l'expansion d'un secteur de l'électricité intérieur durable à la fois sûr, fiable et économique et d'un secteur de l'exportation de l'électricité maximisant le développement économique et les retombées pour la province. La Direction soutient l'objectif du Ministère d'équilibrer les buts environnementaux et économiques. Elle assume la responsabilité de l'ensemble du secteur de l'électricité de la province, depuis la production de l'électricité, le transport de celle-ci et sa distribution jusqu'à la vente de l'électricité aux particuliers, aux entreprises et aux industries de la province et d'ailleurs.

La principale législation relevant de la Direction de l'électricité est la *Loi sur l'électricité* et les règlements connexes. La Direction est chargée de surveiller le secteur de l'électricité de la province, qui comprend le groupe d'entreprises d'Énergie NB et l'Exploitant de réseau du Nouveau-Brunswick, ainsi que les interactions et les relations avec les entreprises municipales de service public, les gros usagers d'électricité industriels et les provinces et États consommateurs d'électricité voisins, entre autres. La Direction surveille en plus les progrès de projets clés dans le domaine de l'électricité, notamment les modifications et les améliorations au parc de centrales d'Énergie NB et l'addition d'une capacité de production d'électricité supplémentaire, comme le second réacteur nucléaire envisagé à Point Lepreau, ainsi que les sources renouvelables supplémentaires d'électricité, tels les projets de production d'énergie à partir de la biomasse et du vent. La Direction s'occupe maintenant du développement des entreprises en mettant l'accent sur la croissance du secteur de l'électricité et l'expansion des marchés d'exportation.

Pipelines, Petroleum and Natural Gas Branch

The Pipelines, Petroleum and Natural Gas branch is responsible for key legislation including the *Gas Distribution Act*, the *Pipelines Act* and the *Petroleum Products Pricing Act*. It is also tasked with following the status of a number of companies operating in the sector, as well as the progress of major projects including Canaport LNG, Brunswick Pipeline and the proposed Eider Rock refinery.

The branch represents government under the General Franchise Agreement between the Province of New Brunswick and Enbridge Gas New Brunswick. Enbridge holds a 20-year franchise for local distribution of natural gas throughout the province. The branch also represents the Department of Energy as an intervener in petroleum pricing, natural gas and pipeline regulatory matters before the Energy and Utilities Board and the National Energy Board.

Building and maintaining strategic relationships with other departments, jurisdictions and industry players and associations is a central focus of the Pipelines, Petroleum and Natural Gas branch. The development of policies and regulatory frameworks are important to the sustainable growth of energy projects that deliver natural gas and petroleum products to New Brunswick and export markets. The branch conducts research and analysis of relevant industries, markets and trends in order to provide foundation for policies, programs, projects and initiatives of the department. In addition, the branch is focused on supporting the development of new upstream and downstream value-added oil and gas development and investment in New Brunswick and has added business development capacity to support these activities.

Canalisations, pétrole et gaz naturel

La Direction des canalisations, du pétrole et du gaz naturel assume la responsabilité de lois clés, soit la *Loi sur la distribution du gaz*, la *Loi sur les pipelines* et la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*. Elle est aussi chargée de suivre l'état d'un certain nombre d'entreprises oeuvrant dans le secteur ainsi que les progrès de projets importants, dont ceux de la Canaport LNG, de la Brunswick Pipeline et de la raffinerie Eider Rock.

La Direction représente le gouvernement en vertu de l'entente de concession générale entre la province du Nouveau-Brunswick et Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick. Enbridge détient une concession de 20 ans pour la distribution locale de gaz naturel dans l'ensemble de la province. La Direction représente également le Ministère à titre d'intervenant par rapport aux questions relatives à la fixation des prix des produits pétroliers et à la réglementation du gaz naturel ou des pipelines devant la Commission de l'énergie et des services publics et l'Office national de l'énergie.

L'établissement et l'entretien de relations stratégiques avec d'autres ministères, administrations, acteurs industriels et associations occupent une place centrale dans les activités de la Direction. L'élaboration de politiques et de cadres de réglementation est essentielle à la croissance durable des projets énergétiques assurant la distribution du gaz naturel et des produits pétroliers au Nouveau-Brunswick ainsi qu'aux marchés d'exportation. La Direction effectue des recherches et des analyses des industries, des tendances et des marchés pertinents afin de fournir une base solide pour les politiques, les programmes, les projets et les initiatives du Ministère. De plus, la Direction s'emploie à appuyer les nouveaux projets de développement et d'investissement à valeur ajoutée en amont et en aval dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel au Nouveau-Brunswick et s'est dotée, à cette fin, d'une capacité de développement des entreprises.

Renewable Energy and Emerging Technologies Branch

The Renewable Energy & Emerging Technologies branch is responsible for evaluating, introducing and advancing alternative energy technologies in New Brunswick through both regulatory mechanisms and education and awareness activities.

Branch activities are carried out in support of Departmental goals to ensure competitive, reliable and secure energy services that are environmentally and economically sustainable. Technologies include those that focus on energy efficiency, renewable and indigenous energy sources, alternative energy transformation systems and advanced energy carriers such as hydrogen. Technologies and techniques that contribute to New Brunswick's climate change objectives are also pursued.

In 2008, additional responsibilities were added to the branch to ensure New Brunswick companies were represented and aware of opportunities as part of the advancement of new energy technologies in the province. A business development officer works with the branch to identify strategic opportunities for existing businesses and new entrants to expand into the renewable energy sector fostering innovation and entrepreneurship as well as creating employment opportunities for New Brunswickers.

Policy Development and Planning Branch

The Policy Development and Planning (PDP) branch is responsible for reviewing, initiating and coordinating energy related policy activities within the Department. This includes review and development of policy, involvement in the legislative

Énergie renouvelable et nouvelles technologies

La Direction de l'énergie renouvelable et des nouvelles technologies est responsable de l'évaluation, de l'adoption et de la promotion des technologies énergétiques de rechange au Nouveau-Brunswick en ayant recours à la fois à des mécanismes de réglementation et à des activités d'information et de sensibilisation.

Les activités de la Direction viennent appuyer les objectifs du Ministère en ce qui a trait à la prestation de services énergétiques compétitifs, fiables et sûrs, tout en étant durables sur les plans environnemental et économique. Les technologies visées comprennent celles qui sont axées sur l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et indigènes, les systèmes de transformation d'énergie de remplacement et les vecteurs énergétiques tels que l'hydrogène. Sont également visées les technologies et les techniques qui contribuent aux objectifs du Nouveau-Brunswick en matière de changements climatiques.

En 2008, la Direction a assumé des responsabilités supplémentaires afin de faire en sorte que les entreprises du Nouveau-Brunswick soient bien représentées et mises au courant des possibilités qui s'offrent à elles en ce qui concerne les nouvelles technologies énergétiques dans la province. Un agent de développement des entreprises aide la Direction à cerner les débouchés stratégiques qui s'ouvrent pour les entreprises existantes et nouvelles dans le secteur des énergies renouvelables afin de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat, tout en créant des possibilités d'emploi pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Élaboration et planification de politiques

La Direction de l'élaboration et de la planification de politiques a la responsabilité d'examiner, de mettre en marche et de coordonner les activités stratégiques liées à l'énergie au sein du Ministère. Ces activités englobent l'élaboration des politiques, la participation

process, coordination and management of activities related to the Legislative Assembly and provision of advice and support to the Minister on Departmental and other initiatives being debated in the Legislature or elsewhere.

In addition, this branch represents the Department on a variety of federal and provincial committees, working groups and task forces. This work typically focuses on fostering collaboration and cooperation across jurisdictions on a variety of energy related issues. Working in collaboration with all other units within the Department and our external stakeholders, the PDP branch plays a key role in addressing current issues in the energy sector and in the implementation of a variety of Departmental and external energy sector related initiatives.

RENEWABLE ENERGY

Wind Energy

New Brunswick saw its first wind farm commissioned in December 2008. The 96MW Kent Hills Wind Farm, which was developed by TransAlta, produces enough electricity to supply approximately 17,250 New Brunswick homes.

Site work began on the 99MW Caribou Mountain wind farm which is expected to complete construction and begin operation in 2009. Environmental Impact Assessments were registered for the Aulac and Lamèque wind farms in 2008 and construction is expected to begin in the spring of 2009.

The advanced development of wind energy in New Brunswick has created an opportunity for a number of landowners and municipalities throughout the province. In order to ensure the people of New Brunswick are prepared to maximize the benefits of wind energy development, the Department of Energy, in cooperation with the Association of Planning Commissions and Jacques Whitford, has produced a Landowner's Brochure that provides information on

au processus législatif, la coordination et la gestion des activités concernant l'Assemblée législative, et la fourniture de conseils et de soutien au Ministre sur les initiatives ministérielles et autres dont on discute à l'Assemblée législative ou ailleurs.

La Direction représente par ailleurs le Ministère au sein de divers comités, groupes d'étude et équipes de travail fédéraux et provinciaux. Ce travail vise généralement à encourager la collaboration et la coopération entre les provinces et les États par rapport à divers dossiers touchant l'énergie. Travaillant en collaboration avec toutes les autres sections du Ministère et ses intervenants externes, la Direction joue un rôle clé dans l'examen des questions d'actualité au sein du secteur de l'énergie et dans la mise en œuvre de diverses initiatives ministérielles et externes visant le secteur de l'énergie.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Énergie éolienne

Le Nouveau-Brunswick a assisté, en décembre 2008, à la mise en service de son premier parc éolien dans la région de Kent Hills. Ce parc éolien de 96 MW, construit par TransAlta, produit suffisamment d'électricité pour alimenter environ 17 250 foyers.

Les travaux préliminaires ont commencé pour la construction du parc éolien de 99 MW du mont Caribou, qui devrait entrer en service en 2009. Des études d'impact environnemental ont été enregistrées en 2008 pour les parcs éoliens d'Aulac et de Lamèque, dont la construction devrait commencer au printemps 2009.

Le développement avancé de l'énergie éolienne au Nouveau-Brunswick a créé des possibilités pour bon nombre de propriétaires fonciers et de municipalités dans l'ensemble de la province. Pour que les gens du Nouveau-Brunswick soient en mesure de profiter au maximum des retombées du développement de l'énergie éolienne, le ministère de l'Énergie a produit, en collaboration avec l'Association des commissions d'aménagement et Jacques Whitford, une brochure

issues to consider when approached by a wind energy developer. In addition, a Model Wind Turbine Provisions and Best Practices document for municipalities, rural communities and unincorporated areas was released in early 2009.

In October 2008, the Department of Energy released a preliminary report on a community wind energy program for New Brunswick authored by Dr. Yves Gagnon, KC Irving Chair in Sustainable Development at Université de Moncton. The report offers a series of recommendations for consideration by the Province of New Brunswick regarding potential development of a community wind energy program. This work was completed on behalf of the Department of Energy as a mechanism to engage communities in the province in the development of the Energy Hub.

Tidal Energy

In April, 2008, a series of open house events were held in seven communities along the New Brunswick side of the Bay of Fundy. These events provided input in support of the development of a Strategic Environmental Assessment (SEA) of in-stream tidal power. The Bay of Fundy Ecosystem Partnership (BoFEP), contracted to complete the public portion of the SEA, submitted *The Strategic Environmental Assessment of In-Stream Tidal Energy Generation Development in New Brunswick's Bay of Fundy Coastal Waters*. The document was released to the public in November. The Departments of Energy, Environment and Natural Resources, with input from the Departments of Fisheries and Agriculture and Aquaculture, are coordinating a response to the 19 recommendations made in the SEA. It is due for release in early 2009.

As a result of a Request for Proposals that was issued by the Department of Natural Resources as part of their interim in-stream tidal power policy, 11 sites have been allocated to Irving Oil Limited for research in support of the potential future development of in-

visant à renseigner les propriétaires fonciers sur les questions à considérer lorsqu'ils sont abordés par un promoteur en énergie éolienne. De plus, le Ministère a publié un rapport au début de 2009 sur les dispositions types en matière d'éoliennes et de pratiques exemplaires pour les municipalités, les communautés rurales et les secteurs non constitués en municipalité.

En octobre 2008, le ministère de l'Énergie a publié un rapport préliminaire sur un programme d'énergie éolienne communautaire pour le Nouveau-Brunswick. Rédigé par Yves Gagnon, de la Chaire KC Irving en développement durable de l'Université de Moncton, ce rapport offre au gouvernement du Nouveau-Brunswick une série de recommandations pour l'élaboration éventuelle d'un programme d'énergie éolienne communautaire. Ce travail a été effectué pour le compte du Ministère en vue de faire participer les collectivités de la province au développement du carrefour énergétique.

Énergie marémotrice

En avril 2008, une série d'activités de type portes ouvertes ont eu lieu dans sept collectivités situées du côté néo-brunswickois de la baie de Fundy. Ces activités visaient à renseigner les gens sur la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) de l'énergie marémotrice. Le Partenariat sur l'écosystème de la baie de Fundy (BoFEP), à qui on a confié la partie publique de l'EES, a publié en novembre l'*Évaluation environnementale stratégique du développement de la production d'énergie marémotrice à partir de l'eau entrante dans les eaux côtières de la baie de Fundy au Nouveau-Brunswick*. Les ministères de l'Énergie, de l'Environnement et des Ressources naturelles ont coordonné, avec le concours des ministères des Pêches et de l'Agriculture et de l'Aquaculture, une réponse aux dix-neuf recommandations formulées dans l'EES, laquelle sera publiée au début de 2009.

À la suite d'une demande de propositions lancée dans le cadre de sa politique provisoire sur la production d'électricité à partir de l'énergie marémotrice, le ministère des Ressources naturelles a attribué à Irving

stream tidal power in New Brunswick. A research team led by members of the Huntsman Marine Science Centre will evaluate the potential of these 11 sites based on a number of criteria including environmental sensitivities of the areas as well as energy resource availability. The interim in-stream tidal policy allows researchers to assess water currents and flows, climatic conditions, the natural environment and marine wildlife behaviour.

Small Hydro

As part of our Climate Change Action Plan commitments, the Department of Energy has engaged Hatch Ltd. consultants to conduct a small-scale hydro assessment in New Brunswick. Small-scale hydro has been defined as projects up to 20MW of capacity. The first two phases of this three-phase study will review previous work completed for the Province in relation to hydro development and select a number of sites for field assessment work. These sites will then be characterized for their development potential. The third phase will depend on the findings of phase 2 and could entail full feasibility studies for a number of small-scale hydro sites in New Brunswick.

Bioenergy and Biofuels

Bioenergy and biofuels have taken on increasing importance in the energy sector. The proposed federal renewable fuel requirement could represent approximately 80 million litres of renewable transportation fuel demand in the Province. It will be a challenge for New Brunswick to meet these volumes with domestically produced fuels. However, the Department has been working with other departments and stakeholders to assess potential for

Oil Limited onze sites de recherche à utiliser à l'appui de la mise en valeur potentielle de l'énergie marémotrice au Nouveau-Brunswick. Une équipe de recherche dirigée par des membres du Centre des sciences de la mer Huntsman évaluera le potentiel de ces onze sites selon un certain nombre de critères, dont la sensibilité environnementale des secteurs en question et la disponibilité des ressources énergétiques. La politique provisoire sur l'énergie marémotrice permet aux chercheurs d'évaluer les courants et les débits d'eau, les conditions climatiques, l'environnement naturel et le comportement de la faune marine.

Petites centrales hydroélectriques

Pour donner suite à ses engagements pris dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques, le ministère de l'Énergie a retenu les services des experts-conseils Hatch Ltd. pour évaluer les possibilités de production d'hydroélectricité à petite échelle au Nouveau-Brunswick. Par production d'hydroélectricité à petite échelle, on entend les centrales d'une capacité maximale de 20 MW. Les deux premiers volets de cette étude à trois volets consisteront à examiner le travail déjà effectué pour la province dans ce domaine et à choisir un certain nombre de sites pour des évaluations sur le terrain. Ces sites seront ensuite classés en fonction de leur potentiel de développement. Le troisième volet dépendra des résultats du deuxième et pourrait comporter des études de faisabilité complètes pour un certain nombre de sites prometteurs au Nouveau-Brunswick.

Bioénergie et biocarburants

La bioénergie et les biocarburants prennent de plus en plus d'importance dans le secteur de l'énergie. L'exigence fédérale envisagée en fait de carburants renouvelables de transport pourrait éventuellement représenter une demande d'environ 80 millions de litres dans la province. L'obtention de tels volumes de carburants produits dans la province représentera un défi pour le Nouveau-Brunswick. Mais le Ministère travaille conjointement avec d'autres ministères et

ethanol and biodiesel production from agricultural and forestry resources in the province

In addition, the Department chairs the New Brunswick Interdepartmental Committee on Renewable Fuels and supports numerous key initiatives in assessing the potential and developing opportunities in this emerging industry. In keeping with this focus, and based on interest levels, the first Atlantic Bioenergy Conference was held in Saint John, in May of 2007, with a second meeting occurring in April of 2008.

NUCLEAR POWER

Point Lepreau Refurbishment

Work on the Point Lepreau Generating Station refurbishment began in April 2008 and was originally scheduled to be completed in September 2009. The main activities of the project include the replacement of all 380 fuel channels, Calandria tubes and feeder pipes as well as other station maintenance work.

Point Lepreau is the first of the world's fleet of CANDU 6 reactors to undergo a refurbishment of this nature. The Point Lepreau Generating Station provides up to 30 per cent of New Brunswick's electricity and will remain one of the lowest cost generators in NB Power's fleet of generating stations, even after factoring in the additional cost of the refurbishment project.

Unanticipated challenges, relating mostly to complex, remotely controlled tooling and machinery, resulted in the refurbishment project falling behind schedule in 2008-09. NB Power Nuclear and Atomic Energy of Canada Limited (AECL), the original designer of the station and the main contractor for the refurbishment, continue to work toward delivering this project in an efficient and effective manner ensuring the safety of workers, the public and the environment.

intervenants pour évaluer notre potentiel de production d'éthanol et de biodiésel à partir de sources agricoles et de ressources forestières.

Le Ministère préside par ailleurs le Comité interministériel du Nouveau-Brunswick sur les carburants renouvelables et soutient de nombreuses initiatives clés d'évaluation du potentiel et de mise en valeur des possibilités au sein de cette industrie naissante. Vu l'intérêt manifesté à cet égard, la première Conférence sur la bioénergie de l'Atlantique s'est tenue à Saint-Jean en mai 2007; elle a été suivie d'une deuxième en avril 2008.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau

La remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau a débuté en avril 2008 et devait prendre fin en septembre 2009. Les principaux travaux prévus comprennent le remplacement de la totalité des 380 canaux de combustible, des tubes de cuve et des conduites d'alimentation ainsi que d'autres travaux d'entretien de la centrale.

Le réacteur de Point Lepreau est le premier des six réacteurs CANDU du parc mondial à subir une remise à neuf de cette nature. La centrale fournit jusqu'à 30 % de l'électricité du Nouveau-Brunswick et demeurera l'un des producteurs à plus bas coût du parc de centrales énergétiques d'Énergie NB même lorsqu'on tient compte du coût additionnel de sa remise à neuf.

Des problèmes imprévus ayant surtout trait aux outils et aux machines complexes, télécommandés, ont fait en sorte que les travaux de remise à neuf ont pris du retard en 2008-2009. Le personnel d'Énergie nucléaire NB et d'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), concepteur original de la centrale et principal entrepreneur de la remise à neuf, continue de s'employer à réaliser ce projet d'une manière efficace et efficiente afin d'assurer la sécurité des travailleurs, du public et de l'environnement.

Second Nuclear Power Plant at Point Lepreau

The Department of Energy continued its work throughout 2008-09 to bring a second nuclear power facility to New Brunswick. An investor group of world class, international energy companies is interested in taking this project to the next phase, which will involve filing a site license application with the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC), and conducting an in-depth environmental impact assessment.

DISTRIBUTION AND TRANSMISSION SYSTEMS

Northeast Energy Corridor Initiative

In March, 2009, Premier Graham and Maine Governor Baldacci announced plans to cooperate in the development of a Northeast Energy Corridor. The project will be aimed at consolidating prospective energy transmission infrastructure in a defined area, using current routes where possible. The intent of the project is to provide transmission capacity to spur the development of wind and other renewable power in Maine and New Brunswick. The Department of Energy will coordinate the extensive domestic and cross-border effort focused on this project during the next fiscal year. This process will involve other departments, agencies, stakeholders and jurisdictions.

The corridor would cross from New Brunswick into Maine and would reliably and securely deliver a wide range of products to the northeast in the most economically and environmentally efficient way. The emphasis would be on renewable power including wind, tidal, and natural gas fired cogeneration; petroleum products; and natural gas transmission.

Deuxième centrale nucléaire à Point Lepreau

Le ministère de l'Énergie a poursuivi ses efforts en 2008-2009 en vue de doter le Nouveau-Brunswick d'une deuxième centrale nucléaire. Un groupe d'investisseurs constitué d'entreprises énergétiques de calibre mondial est intéressé à faire avancer ce projet à la prochaine étape, soit la présentation d'une demande de licence pour le site à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

SYSTÈMES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT

Initiative du corridor énergétique du Nord-Est

En mars 2009, le premier ministre Graham et le gouverneur Baldacci du Maine ont annoncé un projet de collaboration à l'établissement d'un corridor énergétique du Nord-Est. Le projet visera à consolider l'infrastructure éventuelle de transport d'énergie dans une région définie, en utilisant les voies actuelles autant que possible. Ce projet a pour but d'assurer une capacité de transport afin de stimuler le développement de l'énergie éolienne et d'autres sources d'énergie renouvelables au Maine et au Nouveau-Brunswick. Le ministère de l'Énergie coordonnera les efforts intérieurs et transfrontaliers reliés à ce projet au cours de la prochaine année financière. Ce processus fera intervenir d'autres ministères, organismes, intervenants et administrations.

Le corridor traverserait du Nouveau-Brunswick au Maine et assurerait la livraison fiable et sûre d'une vaste gamme de produits au Nord-Est, et ce, de la manière la plus rentable et la plus respectueuse de l'environnement possible. L'accent serait mis sur les énergies renouvelables, notamment la coproduction d'énergie à l'aide du vent, des marées et du gaz naturel, ainsi que sur le transport des produits pétroliers et du gaz naturel.

REGULATORY AND LEGISLATIVE MATTERS

Energy and Utilities Board – Natural Gas Rate Decisions and Review Processes

On April 9, 2008, the Energy and Utilities Board issued two decisions in relation to applications by Enbridge Gas New Brunswick to increase distribution rates affecting several customer classes. The Department of Energy was an intervener in both proceedings. As a result of those decisions, and a previous ruling of January 18, 2008, the Board's staff was directed to convene meetings among stakeholders (a) to discuss proposals for a review of the "development period" phase governing Enbridge's rate regulation and (b) to examine the details of the current market-based rate setting formula. The Department actively participated in the ensuing series of meetings.

In December, 2008, the Board ordered a public hearing into the matter of the market-based rate setting formula. The Department will be an intervener in these proceedings and has followed the filing of evidence and motions leading up to the hearing, scheduled for April, 2009.

On January 22, 2009, the Board held a pre-hearing conference to allow interested parties an opportunity to provide input on issues surrounding the definition of "development period" and the scheduling of the process for the Board. The Department actively participated in this pre-hearing and made representations to the Board. On March 20, 2009, the Board issued a ruling to define the issues and to establish a process and timeline extending into the fall of 2009.

QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIVES

Commission de l'énergie et des services publics – Décisions concernant la tarification du gaz naturel et processus d'examen

Le 9 avril 2008, la Commission de l'énergie et des services publics a rendu deux décisions concernant des demandes faites par Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick en vue d'augmenter les tarifs de distribution touchant plusieurs catégories de clients. Le ministère de l'Énergie est intervenu dans les deux cas. Par suite de ces décisions, et d'une décision antérieure rendue le 18 janvier 2008, le personnel de la Commission a été chargé de convoquer les intervenants à des rencontres afin a) de discuter des propositions faites pour l'examen de la « période de développement » régissant la réglementation des tarifs d'Enbridge et b) d'examiner les détails de la formule actuelle de fixation des tarifs fondée sur le marché. Le Ministère a participé activement à la série de rencontres qui se sont ensuivies.

En décembre 2008, la Commission a ordonné qu'une audience publique soit tenue concernant ladite formule. Le Ministère interviendra dans ces audiences et a suivi le dépôt des preuves et des motions menant à l'audience, prévue pour avril 2009.

Le 22 janvier 2009, la Commission a tenu une conférence préalable à l'audience afin de permettre aux parties intéressées de lui présenter de l'information sur les questions ayant trait à la définition de « période de développement » et au déroulement du processus. Le Ministère a participé activement à cette conférence et a fait des représentations à la Commission. Le 20 mars 2009, la Commission a rendu une décision afin de définir les enjeux et d'établir un processus et un échéancier s'étendant jusqu'à l'automne 2009.

Energy and Utilities Board – Petroleum Product Pricing Act Margin Review

In June 2008, the Energy and Utilities Board ordered a hearing on the wholesale and retail margins, delivery costs and full service charges that are prescribed pursuant to the *Petroleum Products Pricing Act*. A hearing was held on October 6, 2008 to determine whether such margins, costs and charges were justified and to review the recommendations of an independent analyst hired by the Board to examine the issue. Wholesale, retail and non-profit public interest groups were represented at the hearing. The Department of Energy was an intervener in the proceedings and presented evidence based on its review of the Board's independent analyst report.

The Board's decision was issued on December 19, 2008 and concluded that there was insufficient evidence to justify a change in the regulated wholesale or retail margins under the Act. It also concluded that, effective January 1, 2009, the maximum delivery cost for motor fuel should be 2.5 cents per litre, but that there was insufficient evidence to support an increase in the maximum delivery cost for furnace oil or propane. As there was no evidence filed with respect to adjusting the full service charges, the Board made no adjustment to the current charge.

Petroleum Products Pricing Act - Amendment of Interruption Clause

As a result of a significant short-term fluctuation in gasoline prices due to Hurricane Ike in mid-September of 2008, the Minister of Energy requested departmental staff to review the "interruption formula" under the *Petroleum Products Pricing Act*. This formula is designed to trigger the Energy and

Commission de l'énergie et des services publics – Examen des marges bénéficiaires en vertu de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*

En juin 2008, la Commission de l'énergie et des services publics a ordonné la tenue d'une audience sur les marges bénéficiaires des grossistes et des détaillants, les coûts de livraison et les frais de service complet qui sont prescrits aux termes de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*. Une audience s'est tenue le 6 octobre 2008 afin de déterminer si les marges bénéficiaires, les coûts de livraison et les frais de service complet étaient justifiés et d'étudier les recommandations d'un analyste indépendant engagé par la Commission pour examiner la question. Les grossistes, les détaillants et les groupes d'intérêt public sans but lucratif ont été représentés à l'audience. Le ministère de l'Énergie est intervenu dans les procédures et a présenté des preuves fondées sur son étude du rapport de l'analyste indépendant de la Commission.

Dans sa décision rendue le 19 décembre 2008, la Commission a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour justifier un changement dans les marges bénéficiaires réglementées des grossistes et des détaillants en vertu de la *Loi*. Elle a également conclu que, à compter du 1^{er} janvier 2009, le plafond des coûts de livraison du carburant auto serait de 2,5 cents le litre, mais qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour justifier une augmentation du plafond des coûts de livraison du mazout ou du propane. Étant donné qu'aucune preuve n'a été déposée relativement à l'ajustement des frais de service complet, la Commission n'a fait aucun ajustement aux frais actuels.

Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers – Modification de la clause d'interruption

Compte tenu de la fluctuation importante à court terme des prix de l'essence, due au passage de l'ouragan Ike vers le milieu de septembre 2008, le ministre de l'Énergie a demandé à son personnel d'examiner la « formule d'interruption » prévue à la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*. Cette formule

Utilities Board to reset regulated maximum petroleum prices in advance of the normal Thursday setting in the event of unusually large price variations in the markets serving as a benchmark for regulatory purposes.

The staff review was completed in November, 2008. Based on its recommendation, the threshold prescribed by regulation was reduced from 8 cents to 6 cents, effective March 31, 2009. This allows a greater degree of sensitivity to unusual benchmark market price fluctuations benefiting both consumers and retailers.

Energy and Utilities Board – Electricity Rates

On February 27th, 2009, New Brunswick Power Distribution and Customer Service Corporation (DISCO) announced a 3% rate increase effective April 1, 2009. This rate increase was in line with the government's and NB Power's joint commitment to limit electricity rate increases to an average of 3% per year until 2010-11.

Consistent with last year, the Minister of Energy, by virtue of section 24 of the *Energy and Utilities Board Act*, directed the NB Energy and Utilities Board (EUB) to conduct a review of the 3% rate increase. The investigation process, formulated by the EUB, was underway by March 2009, with a public hearing scheduled for May 2009.

Electricity Market Structure Review

In August 2008 the Minister of Energy announced that two electricity market experts had been engaged to advise government on options regarding the New Brunswick electricity market and the structure and governance of the NB Power group of companies. Government will take recommendations into consideration when deciding what changes, if any, are required in order to further improve New Brunswick's electricity market and utility.

visé à déclencher l'ajustement des prix maximums des produits pétroliers réglementés avant la journée normale de la fixation des prix (le jeudi) dans l'éventualité où se produisait une variation anormale des prix sur les marchés servant de repères aux fins de réglementation.

Le personnel a terminé son examen en novembre 2008. Selon la recommandation faite, le plafond prescrit par règlement est passé de 8 cents à 6 cents, le 31 mars 2009. Cette formule offre un plus grand degré de sensibilité aux fluctuations anormales des prix repères, ce qui favorise à la fois les consommateurs et les détaillants.

Commission de l'énergie et des services publics – Tarifs d'électricité

Le 27 février 2009, la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB (CDSC) a annoncé qu'elle augmentait ses tarifs de 3 % à compter du 1^{er} avril 2009. Cette augmentation était conforme à l'engagement conjoint du gouvernement et d'Énergie NB selon lequel les augmentations des tarifs d'électricité sont limitées à une moyenne de 3 % par année jusqu'en 2010-2011.

Comme il l'a fait l'année dernière, le ministre de l'Énergie a demandé à Énergie NB et à la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) de procéder à un examen de l'augmentation de 3 % des tarifs. Le processus d'examen, formulé par la CESP, était en cours en mars 2009 et une audience publique était prévue pour mai 2009.

Examen de la structure du marché de l'électricité

En août 2008, le ministre de l'Énergie a annoncé que deux experts du marché de l'électricité avaient été engagés afin de conseiller le gouvernement sur les options relatives au marché de l'électricité du Nouveau-Brunswick et à la structure et à la gouvernance du groupe d'entreprises d'Énergie NB. Le gouvernement tiendra compte des recommandations formulées lorsqu'il décidera des changements à apporter, s'il y a lieu, afin d'améliorer

PROGRAMS AND SERVICES

Warm Hearts, Warm Homes Program

On November 5th 2008, the Government of New Brunswick announced a comprehensive home heating assistance and relief package. As part of this comprehensive program, the Warm Hearts, Warm Homes Program was announced as a fund that would complement government-managed assistance and relief programs. The Warm Hearts, Warm Homes Program was a partnership between the Government of New Brunswick and private sector energy partners. A number of generous New Brunswickers also contributed to the fund. The program was administered by The Salvation Army.

The intent of the program was to raise a million dollars of private sector and matching public sector funding to help New Brunswickers facing financial challenges and finding themselves in an emergency situation, not already in receipt of government heating assistance, who urgently needed help heating their homes during the coldest months of winter. The program provided an assistance benefit of up to \$450 paid directly to the energy provider. Applications for the program were made available January 2, 2009 through New Brunswick locations of the Salvation Army, Service New Brunswick, town offices of various municipalities and other community service groups throughout New Brunswick. The program became operational January 5, 2009. The program exceeded its monetary goal and helped in excess of 2300 New Brunswick families throughout the Province heat their homes this past winter.

le marché de l'électricité et l'entreprise de service public du Nouveau-Brunswick.

PROGRAMMES ET SERVICES

Programme Gens de coeur, Cœurs au chaud

Le 5 novembre 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé un programme complet d'aide au chauffage domestique, dans le cadre duquel figurait le programme Gens de coeur, Cœurs au chaud, un fonds venant compléter les programmes d'aide gouvernementaux. Le programme Gens de coeur, Cœurs au chaud était un partenariat entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et des partenaires en énergie du secteur privé. Un certain nombre de généreux donateurs ont également contribué au fonds. Le programme a été administré par l'Armée du Salut.

Le programme visait à recueillir un million de dollars en fonds du secteur privé et en fonds de contrepartie du secteur public afin d'aider les personnes aux prises avec des difficultés financières et se trouvant dans des situations d'urgence, mais qui ne bénéficient pas de l'aide au chauffage du gouvernement, à se chauffer pendant les mois les plus froids de l'hiver. Le programme a permis d'offrir une prestation d'aide allant jusqu'à 450 dollars versés directement au fournisseur d'énergie. Les demandes de prestations ont été mises en circulation le 2 janvier 2009 dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, notamment les locaux de l'Armée du Salut, les centres de Service Nouveau-Brunswick, les bureaux municipaux et d'autres groupes de services communautaires. Le programme a été mis en marche le 5 janvier 2009. Il a dépassé son objectif monétaire et a aidé plus de 2 300 familles un peu partout dans la province à se chauffer l'hiver dernier.

**DEPARTMENT OF ENERGY
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE**

**Expenditure by Primary
Dépenses par Compte Primaire**

2008-2009 Primary/ Budget Primaire	2008-2009 Budget de 2008/2009	Appropriations	Total Appropriations Totales	2008- 2009 Actual/ Chiffres Réels de 2008- 2009	Final Budget Variance/ Budget Final Chiffres Réels Variance/Écart
3 – Personal Services/ Services personnalisés	1,856,012	17,700	1,873,712	1,731,296	142,416
4 – Other Services/ Autres services	1,285,988	0	1,285,988	1,134,695	151,293
5 – Material & Supplies/ Matériels et fournitures	21,500	0	21,500	19,384	2,116
6 – Property & Equipment/ Propriété et équipement	21,500	0	21,500	19,800	1,700
7 – Contributions , Grants and Subsidies/ Contributions et subventions	100,000	863,680	963,680	1,261,180	(297,500)
TOTAL	3,285,000	881,380	4,166,380	4,166,355	25

Organizational Chart is saved as separate file on the S: Drive as a Power Point file.